

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°OBR/01/S/2018-2019 POUR LA PRODUCTION D'UN FILM DOCUMENTAIRE ET DES SPOTS PUBLICITAIRES POUR LA SENSIBILISATION DANS LE CADRE DE LA JOURNEE DU CONTRIBUABLE.

Date de Publication: 26/09/2018

Date d'ouverture : 16/10/2018

SEPTEMBRE 2018

PREMIERE PARTIE: PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° OBR/01/S/2018-2019 POUR LA PRODUCTION D'UN FILM DOCUMENTAIRE ET DES SPOTS PUBLICITAIRES POUR LA SENSIBILISATION DANS LE CADRE DE LA JOURNEE DU CONTRIBUABLE

Date de Publication: 26/09/2018

Date d'ouverture : 16/10/2018

1. Objet

L'Office Burundais des Recettes(OBR) lance un Appel d'Offres Ouvert pour la production d'un film documentaire et des spots publicitaires pour la sensibilisation du contribuable dont les spécifications détaillées se trouvent dans la deuxième partie du présent Dossier d'Appel d'Offres.

2. Financement

Le Marché est financé à 100% sur fonds propres de l'OBR, exercice 2018-2019.

3. Spécification du Marché

La passation du présent Marché sera conduite par Appel d'Offres National Ouvert tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi. Le marché est constitué d'un (1) seul lot.

4. Soumissionnaire admis à concourir

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

5. Délai d'exécution du marché

Les spots et le film documentaire seront produits sur commande pendant une période n'excédant pas 6 mois. Le délai de production de chaque élément demandé sera précisé lors de chaque commande.

6. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté sur le site de l'Office Burundais des Recettes (www.obr.bi). Il pourra également être obtenu physiquement au Service des Approvisionnements de l'OBR sur présentation d'un bordereau de versement de vingt-cinq mille francs burundais (25.000 BIF) non remboursables, versés sur le compte n° N°1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi.

7. Dépôt et Ouverture des Offres.

Les offres sous enveloppes fermées devront parvenir au Secrétariat du Commissariat des Services Généraux de l'Office Burundais des Recettes, Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, au plus tard le 16/10/2018 à 10 heures locales. L'enveloppe extérieure portera la mention: Dossier D'appel d'Offres National Ouvert N°OBR/01/S/2018-2019, à ouvrir le 16/10/2018, à 10h 30°.

L'ouverture des offres aura lieu le **16/10/2018 à 10 h 30'** dans l'une des salles de l'Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II.

NB: L'ouverture se fait en une seule étape.

8. Délais d'engagement.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres respectives pendant un délai de quatre-vingtdix (90) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

9. Garantie de soumission

Une garantie bancaire de soumission de quatre cent mille francs burundais (400.000 BIF) est exigée.

10. Renseignements.

Toute demande de renseignements doit parvenir au Commissaire des Services Généraux de l'OBR dix (10) jours calendaires au plus tard avant la date d'ouverture des offres.

Fait à Bujumbura, le 25/9/2018

LE COMISSAIRE DES SERVICES GENERAUX ET PERSONNE RESPONSABLES DES MARCHES PUBLICS

Frédéric MANIRAMBONA

I. REGLEMENT PARTICULIER D'APPEL D'OFFRES

I.1. INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES (IS)

A. GENERALITES

Les présentes Instructions aux Soumissionnaires sont en général conformes aux dispositions du nouveau Code des Marchés Publics en vigueur au Burundi.

1. Objet de la soumission

L'objet de cet Appel d'Offres porte sur le recrutement d'un Producteur d'un Film documentaire et des spots publicitaires audiovisuels commandés sur les activités de sensibilisation dans le cadre de la Journée du Contribuable.

2. Origine des fonds

Les paiements prévus au titre du présent Marché pour lequel cet Appel d'Offres ouvert est lancé seront assurés par le budget de l'Office Burundais des Recettes, exercice 2018-2019.

3. Soumissionnaires admis à concourir

Le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert est adressé directement aux Réalisateurs des productions audiovisuelles locaux ciblés.

B. LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

4. Contenu du DAO:

- Avis d'Appel d'Offres;
- Instructions aux soumissionnaires;
- Formulaires de soumission;
- Bordereaux des prix et des quantités.

5. Eclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres

Des questions relatives au Dossier d'Appel d'Offres peuvent être adressées par écrit au Commissariat des Services Généraux de l'OBR au plus tard dix (10) jours calendaires avant la date limite de dépôt des offres. Ce dernier répondra par écrit aux soumissionnaires identifiés dans les dix jours avant l'ouverture des offres.

6. Modifications au Dossier d'Appel d'Offres

L'OBR peut, à tout moment, avant la date limite de dépôt des offres, et pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissements formulée par un soumissionnaire, modifier le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) en transmettant un additif aux soumissionnaires identifiés. Tout additif ainsi publié fait partie intégrante du DAO.

Pour donner aux soumissionnaires le temps nécessaire à la prise en considération de l'additif dans la préparation de leurs offres, l'Autorité contractante a la faculté de reporter la date limite de dépôt des offres.

C. PREPARATION DES OFFRES

7. Contenu de l'offre

L'offre du soumissionnaire comprendra:

1°Enveloppe contenant l'offre technique

- 1. Le Certificat d'Immatriculation Fiscale (NIF)
- 2. Une attestation de non redevabilité aux impôts et taxes, en original et en cours de validité délivrée par l'OBR;
- 3. Une attestation de non redevabilité, en original et en cours de validité délivrée par l'INSS;
- 4. Un acte d'engagement, établi suivant le modèle en annexe;
- 5. Une garantie bancaire de soumission;
- 6. Les Spécifications techniques.

2º Enveloppe contenant l'offre financière:

- 1. Un acte de soumission établi selon le modèle en annexe;
- 2. Un bordereau des prix, établi selon le modèle en annexe.

N.B: L'OBR se réserve le droit de demander toute information non fournie lors de la soumission.

8. Langue de l'offre

L'offre ainsi que tous les documents et correspondances concernant la soumission, échangés entre les soumissionnaires ciblés et l'OBR, seront rédigés en français.

9. Montant de l'offre et rabais éventuels

Le montant, tel que détaillé dans l'offre financière, sera calculé et chiffré sur base du bordereau des prix présenté par le soumissionnaire. Le soumissionnaire pourra indiquer tout rabais inconditionnel et sa méthode d'application sur le formulaire de l'offre.

10. Monnaie de soumission

Les soumissionnaires doivent exprimer leurs prix en franc burundais. Le prix s'entend la

Taxe sur la valeur ajoutée comprises (TVAC).

11. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de dépôt des offres.

D. DEPOT DES OFFRES

12. Date et heure limite de dépôt des offres

Les offres doivent être reçues à l'adresse spécifiée ci-dessus au plus tard leb16/10/2018 à 10 heures locale.

L'OBR peut, à son gré, reporter la date limite fixée pour le dépôt des offres en publiant un éventuel additif. Dans ce cas, tous les droits et obligations de l'Autorité contractante et des soumissionnaires précédemment régis par la date limite initiale seront régis par la nouvelle date limite.

E. <u>OUVERTURE ET EVALUATION DES OFFRES</u>

13. Ouverture des offres

L'OBR ouvrira les offres, y compris les modifications effectuées, en présence des soumissionnaires qui souhaitent assister à la séance publique d'ouverture ou de leurs représentants le 16/10/2018 à 10h 30' et à l'adresse indiquée ci-après:

Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, 1^{ère} Etage. B.P 3465 Bujumbura II,

Tél: 22 28 21 46 ou 22 28 22 02.

14. Eclaircissements apportés aux offres et contacts avec l'OBR

Pour faciliter l'examen des offres, l'OBR peut, par écrit, demander aux soumissionnaires de donner des éclaircissements sur leurs offres respectives, y compris un sous-détail des prix unitaires.

15. Examen des offres et détermination de leur conformité

Avant d'effectuer l'évaluation détaillée des offres, l'Autorité contractante établira la conformité en vérifiant que chaque offre :

- répond aux critères de qualification tels qu'indiqués dans le Dossier d'Appel d'Offres;
- présente toute précision et/ou justification que l'Autorité contractante demande pour déterminer sa conformité.

16. Evaluation et comparaison des Offres

16.1. Evaluation administrative des offres

La sous-commission d'analyse s'assurera que tous les documents demandés à la clause 7 des Instructions aux Soumissionnaires ont bien été fournis et sont tous authentiques

16.2 Evaluation technique des offres

La sous-commission d'analyse utilisera la grille de cotation suivante:

N°	Description du document demandé	Note
1	Avoir parmi le personnel aligné au moins un employé détenteur d'un diplôme de	10
	niveau BAC (certifié et conforme à l'original) dans le domaine de l'audiovisuel ou	
	l'Equivalent	
2	Présenter une convention entre le soumissionnaire et un Réalisateur aligné pour	10
	l'exécution du marché pendant toute la durée du contrat.	
3	Présenter une copie sur DVD ou flash disk de 3 œuvres TV du Réalisateur : le	30
	nom du Réalisateur doit apparaître sur les 3 œuvres (spot ou sketch ou	
	documentaire) en guise d'expérience du Réalisateur dans le domaine de la	
	production audio-visuelle. 10 points par œuvre présentée	
	N.B: L'œuvre ne comportant pas le nom du Réalisateur ne sera pas considérée	
4	Présenter 2 contrats ou 2 bons de commandes de marchés analogues déjà exécutés	20
	soit par le Réalisateur soit par le soumissionnaire pour des partenaires différents,	
	à raison de 10 points par contrat ou bon de commande	
	Total	70

NB: Seuls les soumissionnaires qui auront atteint une note technique minimale de 60% verront leurs offres financières ouvertes et analysées.

16.3 Évaluation financière des offres

Pour évaluer l'offre financière, la Commission de Passation du Marché va considérer les éléments suivants :

- Le prix de l'offre sur toutes les fournitures indiquées dans le DAO;
- Les ajustements apportés aux prix pour corriger les erreurs arithmétiques ;
- Les ajustements du prix imputables au rabais éventuel.

17. Correction des erreurs

L'OBR vérifiera l'offre reconnue conforme au DAO pour la correction des erreurs de calcul éventuelles, et en fera part aux soumissionnaires. Les erreurs seront corrigées de la façon suivante :

Lorsqu'il y a une différence entre les montants en chiffres et en lettres, le montant en lettres fera foi; va Lorsqu'il y a une incohérence entre le prix unitaire et le prix total, le prix unitaire du bordereau fera foi ;

Le montant figurant dans la soumission sera alors corrigé par l'OBR conformément à la procédure susmentionnée pour la correction des erreurs.

18. Contacts avec l'Autorité contractante

Si le soumissionnaire souhaite porter à l'attention de l'OBR des informations complémentaires, il devra le faire par écrit à l'adresse ci-haut indiquée.

F. ATTRIBUTION DU MARCHE

19. Attribution

L'OBR attribuera le Marché au soumissionnaire dont l'offre reconnue administrativement et techniquement conforme au DAO est financièrement la moins disante.

20. Notification de l'attribution du Marché

Avant l'expiration du délai de validité des offres fixé par l'OBR, ce dernier notifiera à l'attributaire du Marché, par lettre recommandée, que sa soumission a été acceptée. Par la "lettre de Marché", l'Autorité contractante indiquera le montant qui sera payé au Producteur au titre de la réalisation des prestations. La lettre de Marché précisera, le cas échéant, les corrections apportées au montant initial de l'offre de l'attributaire provisoire.

21. Signature du Marché

L'OBR enverra à l'attributaire du Marché un contrat qui récapitule toutes les dispositions acceptées par les parties pour lecture et signature.

22. Modification des quantités du marché.

L'Autorité Contractante se réserve le droit de diminuer ou augmenter les quantités à commander dans l'ordre de 20% du montant total du marché.

23. Garantie de bonne exécution

Dans les vingt (20) jours calendaires suivant la réception de la lettre de Commande de l'Autorité contractante, l'attributaire du Marché fournira à l'Acheteur une garantie bancaire de bonne exécution égale à 7 % du montant total du marché, sous la forme du modèle présenté dans le DAO.

Cette garantie sera délivrée par une banque ou une Institution financière agréée. Une main levée sur 50% de cette garantie sera accordée après l'exécution du marché à 50% du montant total du marché. Les autres 50% seront restitués un mois après l'exécution effective du marché.

NB: Les chèques certifiés ne seront pas admis.

24. Modalités de payement

Le paiement se fera dans trente (30) jours suivant la présentation de chaque facture du service rendu, contresignée par le représentant du **Producteur** et le cadre du service habilité de l'OBR, par virement bancaire au compte du Réalisateur.

25. Pénalités

En cas de dépassement du délai d'exécution de chaque commande, le titulaire du marché est passible des pénalités journalières égales à 1/1000 de la valeur de la tranche non exécutée, pour chaque jour calendrier de retard, après mise en demeure préalable.

Ces pénalités ne peuvent excéder dix pourcent (10%) de la valeur totale du marché.

26. Recours

Si un soumissionnaire s'estime lésé par une erreur ou irrégularité commise dans le cadre de la procédure de sélection ou de passation de marché, il en réfère directement à l'Autorité contractante, conformément au Code des Marchés Publics en vigueur au Burundi. En cas d'échec de la procédure précédente, le soumissionnaire peut exercer les recours prévus par ledit code dans ses articles 337 à 345.

SPECIFICATIONS TECHNIQUES POUR LE RECRUTEMENT D'UN PRODUCTEUR DES SPOTS PUBLICITAIRES AUDIOVISUELLES ET D'UN FILM DOCUMENTAIRE SUR LES ACTIVITES DE LA JOURNEE DU CONTRIBUABLE

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Le travail consiste essentiellement dans la production des spots audiovisuelles et d'un film documentaire avec des tâches spécifiques suivantes:

- Collaborer avec la Direction de la Communication et des Services aux Contribuables dans la rédaction des messages compatibles avec le format adéquat ;
- Assurer une prise d'images et de sons avec des appareils audiovisuels de haute qualité ;
- S'occuper du montage audiovisuel des images et des sons pris sous la supervision de la Direction de la Communication et des Services aux Contribuables ;
- Guider professionnellement les acteurs qui simulent les messages à partir des textes transmis par l'OBR puis produire des sons et images de qualité y relatifs, sous la supervision de la Direction de la Communication et des Services aux Contribuables;
- Accepter de se rendre à n'importe quel lieu de tournage dans les limites du territoire national à ses propres frais;
- Réaliser un film documentaire (vidéo de 10 min), 4 spots radio et 3 spots TV, tous en kirundi dans le cadre des activités de la célébration de la Journée du Contribuable ;
- L'attributaire du marché proposera un script pour tout travail à savoir le film documentaire et chaque spot tandis que la Direction de la Communication et des Services aux Contribuables lui fournira toute l'assistance nécessaire comme la documentation, l'orientation, les souscouverts s'il y a des lettres à écrire pour la demande des autorisations, etc. C'est la même Direction qui approuvera et validera les scripts avant tout travail de tournage ainsi que le travail fini.
- L'attributaire devrait être à mesure de fournir une vidéo prête endéans 30 jours après validation du script dans le cas du film documentaire et les spots seront prêts pour diffusion endéans 7 jours après validation du script;
- Le film devrait durer 10 min au maximum avec un message clairement transmis à nos publics ;
- Le film documentaire relatera les œuvres les plus présentables réalisées par le gouvernement du Burundi avec ses Fonds propres. La liste des infrastructures à visionner sera communiquée à l'attributaire du marché tandis que les personnes ressources à interviewer, des images supplémentaires possibles ainsi que des images d'inserts seront sous la responsabilité de l'attributaire en étroite collaboration avec la Direction de la Communication et des Services aux Contribuables.
- Le film et le spot télévisé seront en Kirundi;

- Les spots radio ne dépasseront pas 120 secondes tandis que les spots TV ne dépasseront pas 180 secondes ;
- Remettre à l'OBR un matériel (vidéo ou film ainsi que les spots radio/TV) sous un format électronique courant pour une utilisation ultérieure facile.

No	Article à produire	Quantité
1	Spot radio	4 spots radio de 120 sec chacun
2	Spot TV	3 spots télévisés de 180 sec chacun
3	Vidéo de 10 min max sous forme de	1 vidéo de 10 min
	documentaire	

NB: Ce tableau devra être rempli et placé dans l'offre technique du soumissionnaire.

FORMULAIRE DE L'ACTE DE SOUMISSION

	Date :
	Avis d'appel d'offres No.:
À:	:
No	ous, les soussignés attestons que :
a)	Nous avons examiné le Dossier d'Appel d'Offres N° OBR/01/S/2018/2019, y compris l'additif/les additifs No.:; et n'avons aucune réserve à leur égard;
b)	Nous proposons de fournir conformément au Dossier d'Appel d'Offres et au calendrier de livraison spécifié dans le Bordereau des quantités, calendrier de livraison et spécifications techniques, [préciser la nature des prestations] le service ci-après :
c)	Le prix total de notre offre, hors rabais offerts à l'alinéa (d) ci-après est de :
d)	Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants :
e)	Notre offre demeurera valide pendant une période de jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres dans le Dossier d'Appel d'Offres ; cette offre continuera de nous engager et peut être acceptée à tout moment avant l'expiration de cette période ;
f)	Si notre offre est acceptée, nous nous engageons à obtenir une garantie de bonne exécution du Marché conformément à la clause 41 des Instructions aux soumissionnaires d'un montant de;
g)	Nous ne nous trouvons pas dans une situation de conflit d'intérêt définie à la clause 3 des Instructions aux soumissionnaires.
j)	Il est entendu que la présente offre, et votre acceptation écrite de ladite offre figurant dans la notification d'attribution du Marché que vous nous adresserez tiendra lieu de contrat entre nous jusqu'à ce qu'un marché officiel soit établi et signé.
k)	Il est entendu par nous que vous n'êtes pas tenus d'accepter l'offre de moindre coût, ni l'une quelconque des offres que vous pouvez recevoir.
No	om En tant que
Sig	gnature
Dί	âment habilité à signer l'offre pour et au nom de
En	iour de

BORDEREAU DES PRIX

	Date :
	Avis d'Appel d'Offres N°.:
Nom du soumissionnaire	

No	Article à produire	Quantité
1	Spot radio	4 spots radio de 120 sec chacun
2	Spot TV	3 spots télévisés de 180 sec chacun
3	Vidéo de 10 min max sous forme de documentaire	1 vidéo de 10 min

NB : La quantité implique le nombre estimatif de spots requis pour couvrir les besoins d'une année.

Signature du soumissionnaire	(+Cachet)	
orginatare aa oo an mooronnane	· Cucirce,	<u> </u>

FORMULAIRE DE GARANTIE BANCAIRE DE SOUMISSION

Messieurs.

,
Afin de permettre à (Nom et Adresse du Soumissionnaire) de remettre une offre concernant
la production audiovisuelle des spots, des vidéos, sketchs et autres scènes de sensibilisation, objet du
Dossier d'Appel d'Offres Ouvert : DAO N°OBR/01/S/2018-2019, nous soussignés,(Nom
et Adresse de la Banque), assumons par la présente, la garantie irrévocable et autonome du paiement
d'un montant jusqu'à concurrenceFrancs Burundais (BIF) pour lot
en renonçant à toute objection et exception.
, , ,

Des paiements en vertu de la présente garantie seront effectués à votre première demande écrite accompagnée de votre déclaration :

- que le soumissionnaire a retiré son offre pendant la période spécifiée par le Soumissionnaire sur le modèle de soumission,
- que le soumissionnaire s'étant vu notifier l'acceptation de son offre par l'acheteur pendant la période de validité
- a) manque à signer ou refuse de signer le contrat alors qu'il est requis de le faire, ou
- b) manque à fournir ou refuse de fournir la Garantie de Bonne Exécution.

La présente garantie demeurera valable jusqu'au 30^{ème} jour inclus suivant l'expiration de la période de validité des offres et qui peut être reportée par le Maître de l'Ouvrage, ce dernier n'étant pas tenu de notifier la Banque dudit ou desdits reports.

Toute demande relative à cette garantie devra parvenir à la Banque au plus tard à cette date.

Fait à Bujumbura, le/ 2018

(LA BANQUE)

(Signatures des représentants Autorisés de la Banque + Sceau de la Banque)

ATTESTATION D'ENGAGEMENT BANCAIRE DE CONSTITUTION DE LA GARANTIE DE BONNE EXECUTION.

		Date :		
		Appel d'offres n°:		
Bénéficiaire :	[nom de la banque e [nom et adresse de		l'émission]	
Garantie de bonne exécution no	· :			
Nous avons été informés que Fournisseur ») a conclu avec vous pour la réalisation de	le Marché nº	_ [nom du Réalisateur en c	date du	
De plus, nous comprenons qu'une Marché.	garantie de bonne es	xécution est exigée e	n vertu des con	ditions du
A la demande du Fournisseur, nou présente, sans réserve et irrévocabl que vous pourriez réclamer da [insérer la somme en	ement, à vous payer ns la limite de _	à première demande	e, toutes somme érer la somme	es d'argent en chiffres]
déclaration attestant que le soumis vous ayez à prouver ou à donner	sionnaire ne se confe	orme pas aux condit	ions du Marché	, sans que
dans votre demande. La présente garantie expire au plu demande de paiement doit être reçi [Signature]	ue à cette date au plu	is tard.	2,;	2 et toute
[Signature] En date du	jour de	·		
Note : Le texte en italiques doit être r préparation du document.			indicatif en vue de	? faciliter la

¹ Le Garant doit insérer un montant représentant le montant ou le pourcentage mentionné au Marché soit dans la (ou les) devise(s) mentionnée(s) au Marché, soit dans toute autre devise librement convertible acceptable par l'Acheteur.

² La date est établie conformément à l'article 5 du Cahier des Clauses administratives particulières (« CCAP »), en tenant compte de toute obligation de garantie technique du Fournisseur pour une garantie d'exécution partielle.

L'Acheteur doit prendre en compte le fait que, dans le cas d'une prorogation de la durée du Marché, il devra demander au Garant de prolonger la durée de la présente garantie. Une telle demande doit être faite par écrit avant la date d'expiration mentionnée dans la garantie. Lorsqu'il préparera la garantie, l'Acheteur peut considérer ajouter ce qui suit à la fin de l'avant-dernier paragraphe : «Sur demande écrite de l'Acheteur, formulée avant l'expiration de la présente garantie, le Garant prolongera la durée de cette garantie pour une période ne dépassant pas [six mois] [un an]. Une telle extension ne sera accordée qu'une fois».

ANNEXE 5

ACTE D'ENGAGEMENT

Je/nous Soussigné(s)
Agissant au nom et pour le compte de (Nom et adresse du Soumissionnaire).
Et en vertu des pouvoirs qui me/nous est/sont conféré(s), après avoir pris connaissance du DAO
N°OBR/01/S/2018-2019, je/nous m'/nous engage/engageons sur mes/nos biens, meubles et
immeubles, à produire audiovisuelle des spots, des vidéos, sketchs et autres scènes de sensibilisation
conformément au Dossier d'Appel d'Offres (DAO), moyennant le prix de mon offre financière.
Je/nous/m'/nous/engage/engageons à constituer un cautionnement de bonne exécution du marché
dans un délai de vingt (20) jours calendaires à compter de la date de notification du marché.
Je/nous reste/restons engagé(s) par la présente soumission, pendant un délai de quatre-vingt-dix (90)
jours calendriers à partir de la date d'ouverture des soumissions.
La production audiovisuelle des spots, des vidéos, sketchs et autres scènes de sensibilisation sera
réalisée dans un délai de
Il est entendu que vous n'êtes pas tenu de retenir l'offre la moins disante ni de donner suite à l'une ou l'autre des offres que vous recevrez.
ou rautie des offics que vous receviez.
Fait à Bujumbura, le//2018
Le (s) soumissionnaires (s)
(Signatures et Sceau du/des soumissionnaire/s)